

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le mardi 13 octobre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné et Gaston Beaucage sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution - Octroi du contrat de déneigement des chemins municipaux lui appartenant ou relevant de sa responsabilité pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017;
3. Résolution - Octroi du contrat de déneigement des stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du sillon et de la patinoire pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

015-098

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-099

Item 2 Résolution - Octroi du contrat de déneigement des chemins municipaux lui appartenant ou relevant de sa responsabilité pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017

Attendu que le contrat de déneigement des chemins municipaux lui appartenant ou relevant de sa responsabilité s'est terminé le 1^{er} mai 2015;

Attendu que pour s'assurer de pouvoir offrir le service pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017 la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a par sa résolution 015-091 autorisé un processus d'appel d'offres sur invitation;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs suivants à lui soumettre des offres;

- Aurèle Harvey et fils;
- Entretien David Gosselin;
- Groupe Macadam inc.;
- Guillaume Labbé;
- Luc Létourneau entrepreneur en déneigement;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu les offres suivantes pour le déneigement des chemins municipaux lui appartenant ou relevant de sa responsabilité pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017 ;

- Entretien David Gosselin 87 266,01 \$;
- Luc Létourneau entrepreneur en déneigement 73 052,25 \$;

En conséquence, il est proposé, par Gaston Beaucage appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu,

Que le contrat pour le déneigement des chemins municipaux lui appartenant ou relevant de sa responsabilité pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017 soit octroyé à Luc Létourneau entrepreneur en déneigement pour la somme de 73 052,25 \$ (taxes incluses);

Que dans les 30 jours de la présente un contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, après vérifications des différents registres gouvernementaux autorisant l'entreprise à contracter avec une municipalité et sur réception de l'avis de la CSST et de tous les documents d'assurances tel que spécifié au devis.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 **Résolution - Octroi du contrat de déneigement des stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du Sillon et de la patinoire pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018**

Attendu que le contrat de déneigement des stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du Sillon et de la patinoire s'est terminé le 1^{er} mai 2015;

Attendu que pour s'assurer de pouvoir offrir le service pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a par sa résolution 015-092 autorisé un processus d'appel d'offres sur invitation;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs suivants à lui soumettre des offres;

- Denis Asselin excavation;
- Entreprise Francis Gagnon;
- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé);
- Ferme Dallaire;
- Groupe Macadam inc.;
- Jean-Luc Gosselin;
- Luc Létourneau entrepreneur en déneigement;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre suivante pour le déneigement des stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du Sillon et de la patinoire pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ;

- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé) 14 797,28 \$;

En conséquence, il est proposé, par Micheline Darveau appuyée par Michel Gagné

Et

Il est résolu,

Que le contrat pour le déneigement des stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du Sillon et de la patinoire pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 soit octroyé à Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé) pour la somme de 14 797,28 \$ (taxes incluses);

Que dans les 30 jours de la présente un contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, après vérifications des différents registres gouvernementaux autorisant l'entreprise à contracter avec une municipalité et sur réception de l'avis de la CSST et de tous les documents d'assurances tel que spécifié au devis.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 4 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 19 h 35 et se termine à 19 h 35 pour une durée de 0 minute.

5 personnes étaient présentes à la séance.

015-101

Item 5 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 19 h 35.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.